

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

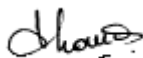
Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CP/2013/692 - Gestion de déchets - 2311
Avis sur le projet de Plan de prévention et de gestion des
déchets non dangereux (PPGDND) du Département de
Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, donne un avis favorable sur le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Département de Meurthe-et-Moselle, avec les réserves suivantes :

- un suivi et une analyse plus fine des flux de déchets non dangereux seront mis en place à l'échelle du Grand Est, à travers un observatoire des flux entre départements limitrophes, et avec l'appui des services de l'Etat
- une concertation régulière entre les Départements sera organisée afin d'optimiser la gestion des installations de traitement, en tenant compte du transport et des capacités de traitement existantes dans les départements limitrophes, l'autonomie des Départements en matière de gestion de leurs déchets ne devant pas être érigée en principe
- la possibilité sera maintenue de prise en charge par les plateformes de compostage de Meurthe-et-Moselle, des boues d'épuration produites dans le Bas-Rhin, dans le cadre de marchés publics et sous réserve que les capacités d'accueil et les débouchés soient disponibles.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80310-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13